

Conformément à l'article L.1122-13, § 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M. ....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **26 mars 2013** à **18 h 30** à la Maison communale, 71 Avenue du Castillon à 1450 Chastre.

### ORDRE DU JOUR

#### SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 26 février 2013 : approbation (vote)
2. Plan de Cohésion Sociale : année 2012 : rapport d'activités et rapport financier : approbation (vote)
3. Finances communales : comptes de l'exercice 2010 : approbation (information)
4. Finances communales : emprunts à contracter : cahier spécial des charges, mode de fixation de marché : arrêt (vote)
5. Finances communales : dépense urgente : ratification (vote)
6. Fiscalité communale : taxe sur la délivrance des permis de conduire électroniques : décision (vote)
7. Travaux de voirie : rue de Corsal – remplacement du revêtement : décompte final : approbation (vote)
8. Travaux de voirie : égouttage rues Octave Lotin et du Bief, égouttage rue de Corsal : souscription de parts auprès de l'IBW : décision (vote)
9. Travaux de voirie : avenue W. Marchand : phase 4 : adjudication : approbation (vote)
10. Commission Locale pour l'Energie : rapport pour 2012 (Information)
11. Charte pour l'intégration de la personne handicapée : adoption (vote)
12. Excédents alimentaires : motion : adoption (vote)
13. Personnel communal : conditions de recrutement : décision de tutelle (information)

#### HUIS CLOS

14. Personnel enseignant : nominations à titre définitif : décisions (votes)
15. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)
16. Centre Culturel du Brabant wallon : représentants communaux : désignation (vote)
17. Commission Communale de l'Extrascolaire : représentants désignés par le Conseil communal (vote)
18. Commission Communale de l'Energie : représentants désignés par le Conseil communal (vote)
19. Commission Communale de la Sécurité Routière : représentants désignés par le Conseil communal (vote)

20. Commission Communale « Handy-Chastre » : représentants désignés par le Conseil communal (vote)
21. Commission Communale de la Culture et des Sports : représentants désignés par le Conseil communal (vote).

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Par ordonnance  
Pour le collège communal,

Le Bourgmestre,

C. JOSSART